VILLE D'EU

Envoyé en préfecture le 09/01/2025 Reçu en préfecture le 09/01/2025 Publié le ID: 076-217602556-20250108-2025004DEC-CC

DECISION

N°2025/004/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la paroisse Saint Michel d'Eu sur Bresle et Yères - 12 rue de l'hospice - 76260 EU pour le co-accueil du spectacle Il n'y a pas de Ajar de Delphine Horvilleur, Johanna Nizard et Arnaud Aldigé le vendredi 17 janvier 2025 à 20 h au Théâtre du Château.

DECIDE:

Article 1er - Une convention de partenariat est signée avec la paroisse Saint Michel d'Eu sur Bresle et Yères - 12 rue de l'hospice - 76260 EU pour le co-accueil du spectacle Il n'y a pas de Ajar de Delphine Horvilleur, Johanna Nizard et Arnaud Aldigé le vendredi 17 janvier 2025 à 20 h au Théâtre du Château.

Article 2. – La paroisse Saint Michel d'Eu sur Bresle et Yères participera financièrement à hauteur de 1 000 € HT.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 8 janvier deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER Le Maire de la Ville d'EU,

Tél: 02.35.86.44.00

Mairie d'EU Mail: news@ville-eu.fr